

Communiqué

Coronavirus (COVID-19) - La Chambre prend des mesures pour vous protéger

MONTREAL, le 16 mars 2020 – Comme vous le savez, le gouvernement du Québec a déclaré, le 14 mars dernier, l'état d'urgence sanitaire et pris différentes mesures afin de limiter la propagation du COVID-19.

En tant qu'ordre professionnel dédié à la protection du public, la Chambre se positionne comme un citoyen corporatif responsable et c'est dans cette optique que les autorités de l'Ordre travaillent, sans relâche, afin d'orchestrer les actions à prendre. La Chambre souhaite ainsi vous informer des décisions prises en raison des circonstances liées au coronavirus.

Plan de continuité des affaires à la Chambre

Il a été convenu qu'à compter du lundi 16 mars, la Chambre sera fermée à tous les visiteurs et les employés seront invités à travailler de la maison. La fermeture des bureaux est prévue jusqu'au 27 mars 2020, à moins d'avis contraire de notre part.

Un plan de continuité des affaires a été déployé par la Chambre pour assurer la poursuite de sa mission et le maintien à distance des services essentiels dispensés à sa clientèle. Il est toutefois possible que certains services accusent des délais. Soyez assuré que nous faisons tout en notre pouvoir pour minimiser cette éventualité.

Le contexte demande à tous de consacrer nos énergies à la continuité des affaires, tout en assurant la plus grande précaution pour nos proches et nous-mêmes. C'est en ce sens que nous avons également recommandé aux notaires du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires et attendues en cette période d'état d'urgence sanitaire, pour respecter les consignes gouvernementales. Il en va de la santé de l'ensemble des citoyens.

Nous sommes actuellement dans une situation exceptionnelle et les mesures déployées sont également exceptionnelles. Selon les développements à venir, elles seront aussi appelées à évoluer en conséquence. Nous vous tiendrons promptement informés de tous changements à venir.

La Chambre suivra de près les déroulements de cette réforme et compte intervenir de manière opportune. Elle offre sa pleine collaboration au gouvernement.

À propos de la Chambre des notaires du Québec

La Chambre des notaires du Québec est l'ordre professionnel regroupant plus de 3 900 notaires. Elle a pour mission principale d'assurer la protection du public en faisant la promotion de l'exercice préventif du droit, en soutenant une pratique notariale de qualité au service du public et en favorisant l'accès à la justice pour tous.

-30-

Source :
Johanne Dufour
Directrice clientèles et communications
Chambre des notaires du Québec
514-879-1793, poste 5401
joanne.dufour@cng.org